

Vienne

SÉANCE EXCEPTIONNELLE AU CONSEIL GÉNÉRAL

Civaux : EDF fera la centrale

Séance exceptionnelle du conseil général de la Vienne jeudi soir à l'hôtel du département sous la présidence de René Monory. A l'ordre du jour une seule question : la centrale de Civaux. A la suite de la décision du conseil d'administration d'EDF de différer dans le temps la commande de la chaudière de la centrale, le président de l'assemblée départementale qui a rencontré M. Jannoire directeur général d'EDF a voulu rendre compte aux conseillers généraux de cette entrevue.

Le directeur général d'EDF a confirmé à M. René Monory que la chaudière, dans un délai « **nec variatur** » en juillet 1991, qu'il n'y aura pas de rupture de chantier, que le rythme sera maintenu. Que les 500 MF de travaux prévus pour 1988 et 1990 s'effectueront bien, qu'il n'y a aucune crainte à avoir, EDF fera la centrale, que les pièces lourdes de cette dernière seront commandées à compter du 1^{er} novembre prochain. En fait, il s'agit d'un décalage dans le temps, fonction de la croissance de l'énergie.

A la suite de ces informations rassurantes, le président René Monory proposait au conseil général un projet de motion dont

il donnait lecture et qu'on lira ci-dessous, motion soulignant l'intérêt tout particulier porté par le conseil général de la Vienne à la construction de la centrale et demandant avec une particulière insistance que la décision d'EDF soit définitivement arrêtée en juillet 1991.

Cette motion fut votée à l'unanimité du conseil général après un débat, dans lequel intervinrent MM. Alain Claeys qui tint à dire : « **qu'une centrale nucléaire se décide en fonction des besoins du pays** ». M. Lepercq « **estime que le président Monory a fait une mise au point qui apparaissait nécessaire, en raison des bruits alarmistes qui couraient et qui vient de recadrer le problème** ». Il soulignait l'importance du projet pour les communes du Sud Vienne. MM. Rideau et Brouard au nom du groupe du PCF déclaraient apporter « **leur plus complet soutien à la réalisation de ce projet, qui constitue un atout majeur pour le département et qui souhaitaient que cette centrale avance le plus rapidement possible** ».

M^e Alain Fouché déclarait « **qu'il est important que l'on**

fasse connaître la position du conseil général et rappelait l'engagement pris par le président de la République lors de sa visite dans la Vienne, soulignant toutefois la longueur des délais et les craintes des collectivités locales qui ont investis ».

Ce à quoi le président Monory répondait, qu'en ce qui concerne les collectivités locales, le conseil général après l'engagement si nécessaire de prendre le relais, en attendant que celles-ci perçoivent ce à quoi elles ont droit. Interventions également du président Jean-Charles Chevalier, de Raoul Cartraud, avant qu'on passe au vote.

La motion

Le texte de cette motion est le suivant :

Le conseil général de la Vienne attentif à la bonne marche des travaux de Civaux vient d'apprendre la décision prise par le conseil d'administration d'EDF le 7 juillet dernier, de différer dans le temps la commande de la chaudière du réacteur et de repousser celle-ci à la mi-91.

L'assemblée départementale mais également les maires des

communes concernées et l'ensemble des socio-professionnels s'inquiètent très vivement des reports successifs dans le déroulement des travaux et appellent l'intérêt qu'ils portent à ce grand projet de production d'énergie et d'aménagement du territoire qui doit être un élément essentiel pour le développement de la région Poitou-Charentes.

Le département de la Vienne est également très préoccupé par les conséquences financières consécutives aux reports successifs du chantier, pour les collectivités locales qui se sont engagées dans la réalisation d'équipements au titre du programme d'accueil.

En conséquence, le conseil général demande avec insistance que la décision d'EDF soit définitivement arrêtée par la commande de la chaudière de Civaux 1 en juillet 1991 correspondant à sa mise en service industriel en 1997 et demande que ces dates soient confirmées par le gouvernement, offrant ainsi à l'avenir du département de la Vienne et de la région Poitou-Charentes les perspectives de développement attendues depuis 1980.